



Concerne l'interprétation de la notion de bon d'achat dans l'étab

Par **chauvin**, le **06/05/2011** à **14:13**

Bonjour,
J'ai acheté en mars dernier pour la somme de 20 € un bon d'achat d'un montant de 150 € chez KGBdeals (sur internet), à utiliser chez un opticien désigné, à Paris. J'ai fait l'acquisition d'une paire de lunettes à verres progressifs dont le cout global était de 667 € (dont prix de la monture : 75€) pour laquelle l'opticien a établi un devis mutuelle de 517€ (cout global moins montant du bon d'achat) me disant qu'il simplifiait le devis pour la mutuelle. A la réception des lunettes, je lui ai demandé une facture correspondant au prix réel à savoir 667€ puisque remboursement SS (15,33€) + remboursement mutuelle (191,25€) + paiement de ce qui restait à ma charge : (acompte de 150€ par CB, paiement en plusieurs fois par chèques à hauteur de 168,67 €, et paiement en bon d'achat de 150 €) représentait bien cette somme de 667€. Je n'ai pas obtenu cette facture mais une correspondant au devis présenté à la mutuelle soit 517€.
J'ai cherché à me renseigner auprès de KGBdeals sur la notion de bon d'achat. Malgré mes relances, je n'ai reçu aucune réponse de leur part!
Il me semblait qu'un bon d'achat (mentionné comme tel sur le document émanant de KGBdeals) était l'équivalent d'une monnaie, c'est-à-dire un moyen de paiement. Pourriez-vous me le confirmer ? Dans le cas où j'aurais raison, pourriez-vous me dire comment je peux obtenir la bonne facture ?
En vous remerciant
Cordialement
A. Chauvin

Par **mimi493**, le **06/05/2011** à **17:22**

Puisque le commerçant a déjà refusé, LRAR de mise en demeure

Par **chauvin**, le **06/05/2011** à **22:57**

Je vous remercie de m'avoir répondu.
Mais je ne sais pas ce signifie "LRAR"!ncordialement